

Guide
technique
du logement



Conseils pour la bonne utilisation des équipements

Afin de vous apporter tout le confort que vous attendez, votre logement est équipé d'installations de chauffage, de ventilation, de fourniture d'eau chaude et de robinetterie.

VOTRE INSTALLATION DE CHAUFFAGE



Chauffage collectif

Une chaufferie collective est à l'origine de la distribution de chauffage dans votre logement.

Elle ne se mettra en route qu'en période dite « de chauffe » courant octobre.

Attention

Les températures extérieures doivent, pendant plusieurs jours consécutifs, être basses pour que les sondes qui équipent les installations commandent la mise en route du chauffage.

Vous disposez de radiateurs avec des têtes thermostatiques, et selon les installations, d'un thermostat d'ambiance dont le fonctionnement vous aura été expliqué au moment de votre entrée dans le logement.



Chauffage individuel électrique

Chaque pièce de votre logement est équipée d'un convecteur dont vous commandez la mise en route. Vous déterminez la température souhaitée.

Attention

Selon les installations, vous disposez d'un thermostat d'ambiance dont le fonctionnement vous aura été expliqué au moment de votre entrée dans le logement.



Chauffage individuel gaz

Votre logement est équipé d'un système de chauffage au gaz comprenant une chaudière murale et des radiateurs.

Cet équipement bénéficie d'un contrat d'entretien. Il est important de permettre au technicien d'effectuer sa visite annuelle en facilitant l'accès à votre logement, et à votre chaudière.

Veillez à ne rien stocker autour de votre appareil.

Ce contrat comprend également les interventions de dépannage. En cas de dysfonctionnement, appelez directement le prestataire chargé de l'entretien.

Fonctionnement de votre chaudière

Le jour de votre entrée dans le logement, le gestionnaire vous explique comment mettre la chaudière en route.

- 1/ Vérifiez que les robinets d'alimentation gaz et eau sont bien ouverts
 - 2/ Appuyez sur le bouton ON ou Marche de votre chaudière : l'allumage est électronique
 - 3/ Vérifiez la pression, vous avez sur votre chaudière un manomètre, la petite aiguille doit se trouver entre 1,5 et 2 bars (bar = mesure de pression d'eau ou d'air)
 - 4/ Températures :
- Celles-ci sont pré-réglées par le technicien chauffagiste au moment de l'entretien de votre chaudière.

Conseils

Le chauffage est le poste énergétique le plus coûteux de votre logement : pensez à fermer vos volets et rideaux durant les nuits d'hiver afin de mieux conserver la chaleur de votre logement. Pour faire des économies et prendre soin de votre santé, ne surchauffez pas votre logement.

Les températures recommandées sont de :

- > 19 ° c dans les pièces à vivre
- > 20 ° c dans les salles-de-bains
- > 16 ° c dans les chambres

VOTRE VENTILATION

Si votre logement doit être bien chauffé, il faut également qu'il soit bien ventilé, il est donc équipé d'un système de ventilation.



Ventilation naturelle

Vous disposez de grilles ou bouches de ventilation dans votre logement : ne les obturez pas et dépoussiérez les régulièrement.



Ventilation mécanique contrôlée (VMC)

Votre logement est équipé de bouches VMC qui aspirent l'air saturé d'humidité et d'odeurs de cuisine, et l'expulsent à l'extérieur de votre logement.

Automatiquement cet air vicié est remplacé par l'air extérieur venant des grilles ou bouches de ventilation présentes sur vos fenêtres (ou murs dans certains cas).

Cet air, réchauffé instantanément dès qu'il entre dans votre logement, circule dans toutes les pièces principalement sous les portes qui présentent « un jour » prévu à cet effet.

Il est donc indispensable que les bouches de ventilation ne soient pas obstruées, et que les VMC soient démontées et nettoyées régulièrement.

Cet équipement doit fonctionner en permanence et sans interruption.

Vérifiez régulièrement que la VMC fonctionne ; pour cela appliquez une feuille de papier toilette, si elle est aspirée : tout va bien ... Si elle retombe c'est que votre VMC ne fonctionne pas normalement. Contactez l'entreprise qui entretient votre VMC, puisqu'un contrat d'entretien a été souscrit pour cet équipement. Un technicien viendra, une fois par an, contrôler votre installation : bouches et moteur VMC situé dans les combles.

VOTRE EAU CHAUDE

Selon les résidences, l'eau chaude peut être fournie :

par **fourniture par le réseau de chauffage collectif**.

par **chaudière mixte** qui assure la production de chauffage et d'eau chaude. L'entretien est assuré par une société mandatée par Touraine Logement.



par **ballon ou cumulus** : son fonctionnement directement assuré par son alimentation électrique, vous sera expliqué par le gestionnaire. Vérifiez régulièrement que le groupe de sécurité de votre ballon ne fuit pas. En cas de panne ou de fuite, adressez-vous à Touraine Logement qui mandatera une entreprise.

Attention

Si vous n'avez plus d'eau chaude, vérifiez toujours que vous n'avez pas une simple disjonction en contrôlant votre tableau électrique.

VOTRE ROBINETTERIE



Pour votre confort Touraine Logement a également mandaté une entreprise qui effectue une visite annuelle d'entretien et de contrôle portant sur :

- les robinets d'arrêt, les robinets sanitaires eau chaude et froide, les mélangeurs, les mitigeurs... les appareils sanitaires (évier, lavabos, bidets, baignoires, douches),
- les robinets de lave-linge et lave-vaisselle, les robinets d'arrêt WC et robinet flotteur, refixation du WC,
- les mécanismes de chasse d'eau, les réservoirs,
- les joints périphériques des appareils sanitaires...

En cas de fuite sur votre robinetterie ou de joints défectueux, nous vous invitons à contacter l'entreprise dont les coordonnées vous auront été fournies à votre entrée dans le logement.

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, Touraine Logement a équipé les robinets de l'évier et des lavabos d'économiseur d'eau qu'il convient de détartrer régulièrement.